

Image not found or type unknown



Droit d'hébergement

Par **Remy68**, le **07/11/2019** à **20:47**

Bonjour étant séparé de mon ex mon fils a 6 mois j'aimerais savoir quel son les droit de visite ou d'hébergement auquel j'ai le droit? Ou bien à partir de quel âge j'ai le droit de l'avoir un week-end sur deux avec moi ? Merci

Par **Visiteur**, le **07/11/2019** à **21:03**

Bonjour

Vous pourrez l'avoir avec vous selon un calendrier doit homologuer le juge après vous avoir reçu et entendu.

Il tiendra compte de l'âge, mais aussi de vos accords ou désaccords fixera éventuellement les conditions d'aide financière en fonction des revenus respectifs.